

Aides



LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

maj : 04/11/2025

Aux Clubs 2026

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis

**Dossier
à renvoyer
à Mathieu DEGOUT
avant le**

31/07/2026



1. Compétitions de haut niveau
2. Développement école de tennis et disciplines associées
3. Développement de la pratique féminine
4. Développement des pratiques associées
5. Développement des clubs

Contact & Information :



06 38 77 39 30



mathieu.degout@fft.fr

1. COMPETITIONS DE HAUT NIVEAU

ITF – CNGT : Aide de 10% du prize money

Critères d'éligibilité :

- Organisation d'un TMC Orange ;
- Organisation d'un TMC Vert ;
- Organisation d'un TMC Jaune ou Ados ;
- Logo de la Ligue sur l'affiche du tournoi ;
- Photos.

Equipes en nationales :

ProA/ProB : maintien des aides définies lors de l'année sportive 2025

Pour les autres divisions, instruction en cours concernant la possibilité d'un nouveau barème d'aide financière en fonction du nb de JIFF (toutes Ligues hors BFC) et du nb JIFF BFC jouant chaque rencontre.

Critères d'éligibilité :

- Organisation d'un TMC Orange ;
- Organisation d'un TMC Vert ;
- Organisation d'un TMC Jaune ou Ados.

Tournoi national tennis fauteuil : 1 000 €/ tournoi

Critères d'éligibilité :

- Organisation d'un TMC Orange ;
- Organisation d'un TMC Vert ;
- Organisation d'un TMC Jaune ou Ados ;
- Logo de la Ligue sur l'affiche du tournoi ;
- Photos.



2. DEVELOPPEMENT ECOLE DE TENNIS ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Tennis ou Beach ou Padel à l'école : 150 €/action

Critères d'éligibilité :

- Organisation d'un cycle de 6 séances (minimum) au club (ou structure) ;
- Enseignant diplômé ;
- Convention école ;
- Forte préconisation : création de licences scolaires ;
- Photos ;
- Ouvert au Club affilié ou structure habilité.

Ecole de Tennis => Mise en place de l'Optimisation de la Galaxie Tennis (nouvelle école de Tennis) : 250€/action de lancement

Critères d'éligibilité :

- 1 aide par club / action de lancement ;
- Enseignant formé à l'OGT ;
- Minimum 25 séances proposées annuellement ;
- Minimum 10 enfants inscrits ;
- Liste des jeunes licenciés multi-raquettes inscrits ;
- Photos des animations ;
- Aide valable une seule fois.

Ecole de Beach et Padel jeunes : 250€/action de lancement

Critères d'éligibilité :

- 1 aide par club/action de lancement ;
- 20 séances collectives d'une heure ;
- Minimum 8 enfants ;
- Encadrement par un enseignant professionnel Padel (DFMP et/ou TFP) ;



- *Liste des jeunes licenciés padel ou multi-raquette ;*
- *Ouvert au Club affilié ou structure habilité ;*
- *Photos des animations ;*
- *Aide valable une seule fois.*

3. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE

Fémina Tour : 150 €/action

- *Organisation d'un TMC à 8 – 12 – 16 – 24 joueuses ;*
- *Logo de la Ligue sur l'affiche ;*
- *TMC intégré dans le circuit régional ;*
- *Photos.*

Padel Féminin : 200 €/action

- *Organisation de 4 animations padel 100% féminin (idéalement 1/trimestre) encadrées par un enseignant diplômé et suivi d'un moment de convivialité ;*
- *Liste de 24 joueuses différentes inscrites ;*
- *Ouvert au club affilié et structure habilité ;*
- *Réalisation d'une affiche avec logo de la Ligue annonçant les dates des animations ;*
- *Photos des animations.*

4. DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES ASSOCIEES

ParaTennis : 500 €/action lancement

- *Organisation d'un cycle de 4 séances (minimum) ;*
- *Enseignant diplômé ;*
- *Proposition d'une offre en fin de cycle ;*
- *Photos des animations.*
- *Aide valable une seule fois.*



Sport Santé : 500 €/action lancement

- Organisation d'un cycle de 10 séances (minimum) ;
- Enseignant diplômé ;
- Proposition d'une offre en fin de cycle ;
- Photos des animations ;
- Aide valable une seule fois.

Achat matériel Pickleball : 150 € (si la FFT récupère la délégation ministérielle)

- Achat d'un kit complet (Proshop FFT ou Partenaire Ligue) ;
- Mise en place de 4 animations (si possible 1 par trimestre) ;
- Aide valable une seule fois ;
- Photos des animations.

5. DEVELOPPEMENT DES CLUBS

Mise en place le concept « TMC Masters » dans chaque département : 600€ /CD

Un dossier sera validé si, et seulement si, l'action est réalisée et après réception de la fiche projet club et des pièces justificatives.

(Dossier à renvoyer par mail avant le 31/07/2026 à Mathieu DEGOUT – mathieu.degout@fft.fr)

1 action club maximum/thème

